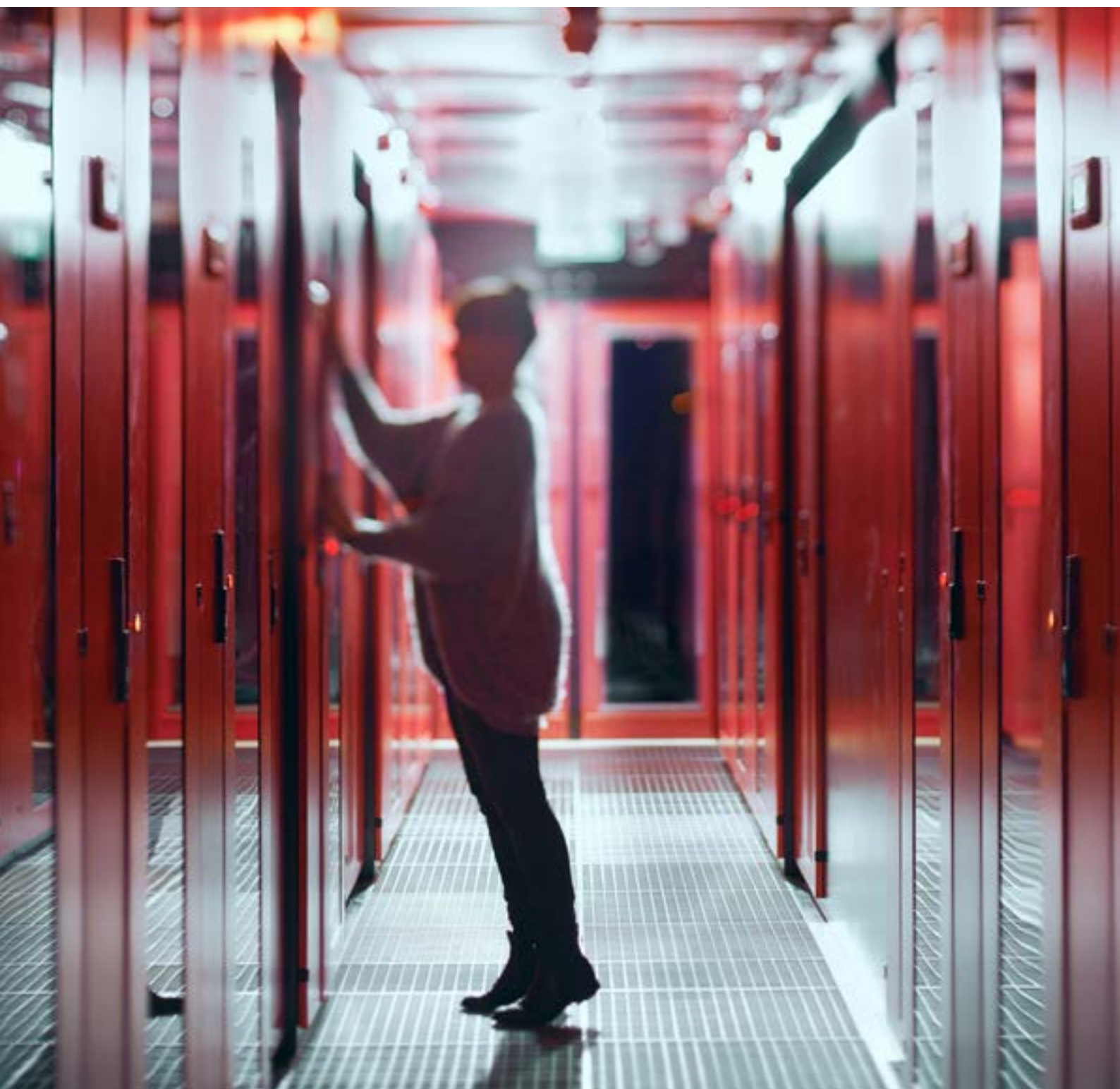




Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Archives fédérales suisses AFS

Stratégie des Archives fédérales suisses 2026–2030



Contenu

Introduction	3
Mission et vision 2030	4
Champs d'action et objectifs	5
1. Approche centrée sur les données pour des Archives tournées vers l'avenir	5
2. Valeur ajoutée grâce à la coopération	6
3. Optimisation et automatisation	7
4. Développement de l'organisation	8

Impressum:

Archives fédérales suisses
Archivstrasse 24
3003 Berne
www.bar.admin.ch
info@bar.admin.ch
[LinkedIn](#) 

Introduction

Les décisions prises par la Confédération ont un impact direct sur l'administration, la vie publique et les citoyennes et citoyens. C'est pourquoi les Archives fédérales suisses (AFS), dans une optique orientée client, veillent à ce que les activités de l'État restent visibles, accessibles et traçables. Elles garantissent ainsi la transparence, renforcent la confiance dans l'État de droit et jettent les bases d'un débat public éclairé et fondé sur les faits.

Grâce à leur stratégie 2021–2025, les AFS ont réalisé des progrès considérables au cours des dernières années : elles ont renforcé l'accès numérique, modernisé les systèmes d'archivage centraux et intensifié la collaboration au sein de l'administration fédérale. Le principe donnant la priorité au numérique (*digital first*), mis en œuvre avec succès grâce au concept de « numérisation à la demande », sera résolument poursuivi. La stratégie 2026–2030 prend appui sur ces acquis pour hisser les prestations des AFS à un niveau supérieur. À l'ère des espaces de données et de l'intelligence artificielle, les AFS veilleront, de manière fiable, sûre et transparente, à ce que les activités de l'État restent traçables, vérifiables et accessibles à long terme, combattant ainsi de manière ciblée la désinformation.

Avec leur stratégie 2026–2030, les AFS se tournent résolument vers l'avenir. Dans le **champ d'action 1 « Approche centrée sur les données pour des Archives tournées vers l'avenir »**, faisant des données la ressource essentielle de leur activité, elles en développent la gestion globale, renforcent leur interopérabilité et garantissent l'utilisation à long terme des informations importantes de la Confédération. L'objectif est de structurer les informations de manière durable dès leur création et de les traiter numériquement de manière à ce qu'elles restent intelligibles et accessibles.

Cette évolution ne peut aboutir que grâce à une étroite collaboration. Dans le **champ d'action 2 « Valeur ajoutée grâce à la coopération »**, les AFS renforcent leur rôle dans la gouvernance, la gestion et l'harmonisation des données au sein de l'administration fédérale, et ce dès leur conceptualisation. Partenariats nationaux et internationaux, infrastructures communes, solutions open source et processus standardisés doivent créer des synergies améliorant l'efficacité et l'efficience.

Pour faire face à l'augmentation du volume des données et à leur utilisation croissante, les AFS misent sur des technologies innovantes dans le **champ d'action 3 « Optimisation et automatisation »**. Elles entendent automatiser les processus d'archivage, utiliser de manière ciblée les nouvelles technologies pour alléger la charge de travail, optimiser l'accès numérique et réaliser, en collaboration avec des partenaires, la construction d'un nouveau magasin entièrement automatisé pour les fonds d'archives analogiques. Les AFS développent ainsi des solutions pérennes pour répondre à l'augmentation du volume des données, à la complexité croissante et à la rapidité du changement en cours.

Le changement concerne également l'organisation elle-même. Dans le **champ d'action 4 « Développement de l'organisation »**, les AFS renforcent leur culture d'entreprise participative, ouverte et résiliente. Elles encouragent la collaboration intersectorielle, une conduite de qualité, la gestion de la santé et le développement ciblé des compétences du personnel. Parallèlement, les AFS se positionnent comme un employeur attractif et tourné vers l'avenir et continuent à développer leur modèle d'inclusion au bénéfice de la société.

Mission et vision 2030

Mission

Les AFS ont pour but la traçabilité de l'action de l'État et l'accès le plus ouvert possible aux informations de la Confédération.

Les AFS archivent toutes les informations importantes relatives à l'action de l'État.

Les AFS restent le garant de la sécurité et de la protection des informations.

Vision : La transparence comme fondement de la confiance – l'impact nait de la coopération

À l'ère des algorithmes et de l'intelligence artificielle, les AFS continuent de veiller à ce que les décisions politiques et administratives prises par la Confédération soient visibles, traçables, accessibles et vérifiables dès la conception des informations qui les sous-tendent. Fortes d'un réseau de coopération à l'échelle nationale et internationale et s'appuyant sur des normes communes et ouvertes, les AFS apportent à l'administration et au public une valeur ajoutée en jetant les bases informationnelles nécessaires à une société éclairée, à l'État de droit et à une démocratie forte.

Champs d'action et objectifs

La stratégie 2026–2030 couvre quatre champs d'action. Pour chacun d'eux, les phrases introductives indiquent la direction principale, qui se trouve ensuite déployée sous la forme d'objectifs concrets.

1. Approche centrée sur les données pour des Archives tournées vers l'avenir

À l'ère numérique, les données sont la ressource centrale du travail des AFS. Pour assumer leur rôle sur le long terme, les AFS axent systématiquement leurs stratégies, leurs structures et leurs processus sur les données. Le présent champ d'action répond à la nécessité d'une gestion globale des données. L'objectif est de garantir à long terme l'intégrité, l'utilisation et l'interopérabilité des données importantes de la Confédération et de simplifier l'environnement système correspondant. À cette fin, les AFS participent activement à l'élaboration du cadre juridique et stratégique. Face au défi structurel que représentent des volumes de données en constante augmentation et des ressources limitées, les AFS jettent ainsi les bases d'un archivage responsable et pérenne.

Objectifs

Les Archives fédérales suisses ...

- 1.1 ... renforcent leur gestion globale des données afin que les données de la Confédération restent disponibles, traçables, accessibles et utilisables à long terme ; elles garantissent l'intégrité, l'interprétabilité et l'interopérabilité des données ;
- 1.2 ... développent systématiquement leur architecture d'entreprise dans le but de réduire la complexité de l'environnement système, d'exploiter les synergies et d'accroître ainsi l'efficacité opérationnelle ;
- 1.3 ... veillent à ce qu'à l'avenir, les archives numériques soient non seulement répertoriées et accessibles en tant que dossiers, mais également au niveau des documents ;
- 1.4 ... influent sur l'élaboration des stratégies et de la législation de la Confédération, afin de garantir l'archivage des informations de l'administration fédérale et de prévenir le défaut de versement d'archives ;
- 1.5 ... élaborent les bases nécessaires à la mise en œuvre du nouveau cadre juridique, en particulier de la loi sur la sécurité de l'information et de la loi fédérale sur la protection des données, dans le domaine de l'archivage ;
- 1.6 ... examinent systématiquement, de manière stratégique et prospective, la mise en œuvre de leurs tâches compte tenu de la croissance exponentielle du volume de données et de l'augmentation considérable de leur utilisation ; au regard de la pression croissante sur les coûts, elles mettent en évidence les défis structurels et les risques liés à une atteinte substantielle qui mettrait à mal l'accomplissement de leur mission.

2. Valeur ajoutée grâce à la coopération

Les Archives fédérales suisses renforcent leur rôle d'institution partenaire centrale dans le domaine de la gouvernance des données de la Confédération. Elles créent une valeur ajoutée pour l'administration et la société en développant des coopérations nationales et internationales ciblées et misent pour cela sur des synergies et l'optimisation des ressources. Cette activité repose sur un modèle de financement et de services qui garantit des solutions communes durables. Une étroite collaboration avec la Chancellerie fédérale et les offices fédéraux traitant de grandes quantités de données favorise un archivage convivial et adapté aux besoins.

Objectifs

Les Archives fédérales suisses ...

- 2.1 ... renforcent leur influence dans la gouvernance, la gestion et l'harmonisation des données de la Confédération, et ce dès leur conceptualisation ; elles créent ainsi une valeur ajoutée pour les données actives de l'administration fédérale et exécutent leur mandat légal de manière aussi rationnelle et durable que possible ;
- 2.2 ... renforcent leur collaboration avec des institutions partenaires à l'échelle nationale et internationale dans le but de développer des synergies, d'optimiser leurs ressources et de créer et/ou exploiter des infrastructures communes et des solutions standard ;
- 2.3 ... poursuivent leur étroite collaboration avec la Chancellerie fédérale dans le but de simplifier et d'optimiser la gestion de l'information et l'archivage ainsi que d'autres domaines de l'administration fédérale ;
- 2.4 ... créent une valeur ajoutée pour l'administration fédérale en exploitant sur un mode collaboratif l'infrastructure des données liées (linked data) pour l'administration publique et en établissant à cet effet un nouveau modèle de financement et de services ;
- 2.5 ... élaborent, en collaboration avec les offices fédéraux disposant d'un important volume de données, des solutions visant à garantir l'archivage des données auxquelles l'administration et le public recourent en permanence.

3. Optimisation et automatisisation

Compte tenu du volume de données en forte croissance et de leur utilisation accrue, les AFS développent des solutions innovantes, orientées client et efficaces pour leurs tâches principales : l'automatisation des processus clés, l'utilisation ciblée de l'intelligence artificielle et la modernisation de l'environnement système. Grâce à la construction d'un nouveau magasin entièrement automatisé pour les archives analogiques et au développement de l'accès numérique, les AFS assurent, de manière durable, performante et évolutive, la gestion à long terme de leurs tâches, indépendamment de la complexité croissante de leur mission.

Objectifs

Les Archives fédérales suisses ...

- 3.1 ... introduisent les principes de l'archivage dès la conception (Archiving by design) auprès des services producteurs de données et veillent à leur mise en œuvre cohérente, à la faveur du développement de nouveaux systèmes ; ces principes sont indispensables à une utilisation active des informations, à l'archivage et à l'utilisation ultérieure des données ; les informations pertinentes pour l'État sont ainsi structurées de manière durable et transparente dès leur création ;
- 3.2 ... misent systématiquement sur la simplification et l'automatisation de leurs processus métier et de leurs prestations afin de gagner encore en efficacité ;
- 3.3 ... exploitent des systèmes centraux stables et performants pour l'accomplissement de leurs tâches, les développent et les alignent sur l'architecture d'entreprise ; elles utilisent des solutions open source lorsque cela est possible et judicieux ;
- 3.4 ... utilisent l'intelligence artificielle de manière ciblée tout au long du processus d'archivage en complément de l'expertise humaine, pour alléger la charge de travail du personnel et accroître durablement l'efficacité de la structuration des données, de la recherche et des analyses ;
- 3.5 ... réalisent d'ici 2030, en collaboration avec l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL), la construction du nouveau magasin nécessaire à l'archivage des documents analogiques originaux de la Confédération ; elles se procurent les ressources nécessaires, conçoivent et développent l'exploitation de ce nouveau magasin entièrement automatisé, procèdent au déménagement des archives analogiques et intègrent ce nouvel espace dans leurs propres processus métier ;
- 3.6 ... garantissent l'archivage numérique des informations classifiées conformément aux nouvelles prescriptions légales et adaptent la sécurité des systèmes et des processus pour satisfaire aux exigences accrues en matière de protection de l'information ;
- 3.7 ... achèvent le programme de versement des documents papier provenant de l'administration fédérale.

4. Développement de l'organisation

Afin d'assurer leur propre pérennité, les AFS continuent d'axer leur organisation sur l'ouverture, la capacité d'innovation et la résilience. Elles renforcent la collaboration interne, la qualité de la conduite et le développement du personnel. Parallèlement, elles se positionnent comme un employeur moderne offrant des conditions attrayantes et assumant sa responsabilité sociale.

Objectifs

Les Archives fédérales suisses ...

- 4.1 ... encouragent une culture d'entreprise ouverte, transparente et participative ainsi qu'une collaboration transversale ; elles conservent et promeuvent de bonnes conditions-cadres en tant qu'employeur ; elles définissent des modalités de travail flexibles équilibrées et en adéquation avec les besoins de l'entreprise ;
- 4.2 ... intensifient leur gestion des connaissances et des compétences et encouragent le développement des capacités et des qualifications de leurs collaborateurs ;
- 4.3 ... renforcent la promotion de la santé et encouragent leurs collaborateurs à cultiver leur résilience ainsi qu'une gestion consciente de leurs ressources personnelles ;
- 4.4 ... développent la conduite au niveau de la direction, renforcent le rôle, la prise de responsabilité et l'autonomisation des cadres intermédiaires et inférieurs ainsi que les fonctions de suppléance et de soutien à la conduite ; ce faisant, elles dégagent des ressources durables pour la gestion stratégique et le pilotage de projets innovants ;
- 4.5 ... augmentent leur visibilité en tant qu'employeur dynamique et visionnaire ;
- 4.6 ... poursuivent, dans l'accomplissement de leurs tâches de numérisation, leur modèle d'intégration et l'inclusion des personnes ayant des besoins particuliers ;
- 4.7 ... obtiennent les ressources supplémentaires nécessaires pour combler l'écart structurel entre les moyens disponibles et :
 - la croissance des archives numériques et analogiques,
 - la nécessité d'innover dans le contexte de l'évolution technologique,
 - l'augmentation des coûts d'exploitation informatiques,
 - les nouvelles prescriptions légales en matière de sécurité de l'information et de protection des données,
 - la demande en forte croissance des usagers.

Malgré une productivité et une efficacité en hausse au cours des deux dernières périodes stratégiques, les AFS se trouvent dans l'obligation d'obtenir des ressources supplémentaires pour garantir la viabilité future de leur mission.